

Participation :

Article 1.

- Du 01/06/2026 au 31/10/2026 le CAES de l'EX-SNEPC organise un jeu concours intitulé :

« QCM, Coupe du Monde de football »

Article 2.

- Seuls les adhérents internes à jour de cotisation 2026 au 31/10/2026 sont autorisés à participer au concours.
- Les sept membres titulaires élus du CDAS du CAES de l'EX-SNEPC ne sont pas autorisés à participer au concours.

Article 3.

- Le jeu se présente sous la forme d'un questionnaire à choix multiple de 40 questions et d'un formulaire de réponse à renseigner accessible [depuis la page dédiée sur le site internet du CAES de l'EX-SNEPC](#)

Article 4.

- Le formulaire de réponses doit être renseigné de façon lisible, sans rature, et transmis **exclusivement par mail** à : caes.mgrandclaude@gmail.com
- Chaque question comporte au minimum une réponse correcte et au minimum une réponse incorrecte.
- L'envoi d'un seul formulaire de réponses est autorisé par foyer, conformément à l'article 2. Il doit impérativement être établi au nom et prénom de l'adhérent sauf pour les ayants-droits des membres titulaires.

Modalités de classement des participants

Article 5.

- Les participants seront classés en fonction du nombre de bonnes réponses. L'intégralité de chaque réponse devant être juste pour être prise en compte
- En cas d'égalité, ils seront départagés selon les modalités issues des articles 6 et 7
- Seuls les trois premiers participants les mieux classés seront récompensés.

Article 6.

Sur le formulaire de réponse :

1. Chaque participant doit répondre à la question subsidiaire
2. Le ou la participant(e) doit inscrire cinq numéros distincts compris entre 1 et 49.
3. Chaque numéro ne peut être utilisé qu'une seule fois.
4. Les numéros doivent être présentés dans l'ordre croissant, conformément aux usages des tirages de loto.
5. La somme de ces cinq numéros constitue le **total X**.
6. Le total X sera comparé au **total Y**, correspondant à la somme des cinq numéros, dans l'ordre croissant, du 1er tirage officiel du Loto national du 07/11/2026.

7. Le ou la participante dont le total X sera strictement égal au total Y sera déclaré(e) gagnant(e) du concours.

Numéro chance

Article 7.

1. À la suite des cinq numéros, le ou la participant(e) doit inscrire un numéro chance compris entre 1 et 9.
2. En cas d'égalité parfaite entre plusieurs participants, (article 6, alinéa 7) le numéro chance sera utilisé pour les départager.
3. Si une nouvelle égalité subsiste, un tirage au sort sera effectué par la présidente du CAES.

Absence de total identique

Article 8.

1. Si aucun total X n'est égal au total Y (article 6, alinéa 7), le ou la participant(e) dont le total X est **le plus proche** du total Y sera déclaré(e) gagnant(e),
2. En cas d'égalité de proximité (exemple : -5 et +5), le numéro chance sera utilisé pour départager les participants,
3. Si une nouvelle égalité subsiste, un tirage au sort sera effectué par la présidente du CAES.

Article 9.

- L'ordre des trois premiers correspond aux conditions exigées, dans l'ordre croissant, des articles 6 alinéa 7, article 7 alinéas 2 et 3, article 8 alinéas 2 et 3.

Date limite

Article 10.

- La date limite de réception des formulaires de participation est fixée au **31/10/2026 à 23 h 59**. Tout formulaire de participation reçu après cette échéance sera considéré comme nul.

Dotations

Article 11.

- Seuls les trois premiers gagnants se verront attribuer un lot :
 - o **Premier lot** : une carte cadeau d'une valeur de 50 €.
 - o **Deuxième lot** : une carte cadeau d'une valeur de 35 €.
 - o **Troisième lot** : une carte cadeau d'une valeur de 25 €.

Modification du jeu

Article 12.

- L'Organisateur se réserve le droit de modifier, suspendre, prolonger, écourter ou annuler le jeu, en tout ou partie, à tout moment, notamment en cas de force majeure, d'événement indépendant de sa volonté, ou si les circonstances l'exigent afin d'en garantir le bon déroulement.
- Toute modification du règlement fera l'objet d'une information préalable portée à la connaissance des participants par tout moyen approprié. Les modifications entreront en vigueur dès leur publication et seront réputées acceptées par les participants.